

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2021 DAC 60 Subvention exceptionnelle (51.000 euros) à l'association La Place – Centre culturel hip hop et signature d'avenants à conventions avec trois structures de spectacle vivant (Paris Centre, 12e, 14e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le contexte de crise sanitaire et de fermeture des lieux de spectacles, plusieurs projets de travaux d'aménagement ou de rénovation des théâtres ont dû être reportés. En effet, la mise en œuvre de travaux qui, pour certains, avaient été programmés depuis plusieurs mois ont été retardés pour différentes raisons : l'indisponibilité des entreprises, la difficulté pour les salles d'avancer la trésorerie suffisante, ou encore les modifications des programmations liées aux reports de spectacles.

Ainsi, trois structures ayant bénéficié de subventions d'investissement de la Ville de Paris pour réaliser des travaux ont fait part des difficultés rencontrées cette année pour finaliser ces travaux et remplir ainsi leur engagement pris par des conventions arrivant toutes à échéance au 31 décembre 2021.

Au regard de cette situation tout à fait exceptionnelle, et pour permettre à ces différents lieux de poursuivre leurs projets de travaux ou d'aménagements nécessaires à la bonne exploitation de leurs équipements, je vous propose de prolonger d'un an à deux ans les conventions de ces trois structures. La Ville de Paris manifeste ainsi son soutien à ces lieux qui pourront envisager une reprise d'activité plus sereine et dans de meilleures conditions techniques.

Cette prolongation concerne les équipements suivants :

L'association La Place – Centre culturel Hip Hop (Paris centre),

La Société Coopérative Ouvrière de Production (SCOP) Théâtre du Soleil (12^e)

L'association circusnext (pour l'aménagement de la Ferme Montsouris (14^e).

La nouvelle échéance des conventions est fixée au 31 décembre 2022 pour l'association La Place – Centre culturel Hip Hop et l'association circusnext et au 31 décembre 2023 pour la Société Coopérative Ouvrière de Production (SCOP) Théâtre du Soleil.

Par ailleurs, la crise sanitaire a également eu des conséquences importantes sur les recettes d'activité du centre culturel Hip Hop La Place alors que la structure a su maintenir une offre particulièrement dynamique, dont une partie fut proposée gratuitement, malgré le contexte lié à la Covid-19.

Par délibérations 2020 DAC 669, 2020 DAC 671 et 2021 DAC 39, la subvention de fonctionnement attribuée à l'association La Place – Centre culturel hip hop au titre de l'année 2021 avait été fixée à 970.000 euros. Je vous propose ainsi de bien vouloir fixer le montant global de la subvention de fonctionnement 2021 attribuée à l'association La Place – centre culturel hip hop à 1.041.000 euros, soit un complément exceptionnel de 51.000 euros après déduction des versements déjà effectués.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer, et de m'autoriser à signer les avenants à conventions annexés au présent projet.

La Maire de Paris